

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (C.L.E.) DE L'ARMANÇON

S.I.R.T.A.V.A.

Tonnerre, le 21 janvier 2005

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU 20 JANVIER 2005 – PREFECTURE DE L'YONNE COMPTE-RENDU

Sur 44 membres que compte la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) de l'Armançon, 23 ont participé à la réunion et 7 ont donné pouvoir.

☞ *LA LISTE DES PERSONNES PRESENTES, EXCUSEES ET AYANT DONNE POUVOIR EST JOINTE AU PRESENT COMPTE-RENDU EN ANNEXE 1.*

Ainsi, le quorum exigé (2/3) pour permettre à la C.L.E. de délibérer est atteint.

PREAMBULE

M. DELPRAT, président de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) de l'Armançon, accueille les membres de la C.L.E. et les remercie de leur participation.

Il indique que, à la suite des élections municipales et cantonales de 2004, la composition de la C.L.E. a été modifiée et intègre 10 nouveaux membres (7 titulaires et 3 suppléants).

☞ *LA COMPOSITION DE LA C.L.E. EST JOINTE AU PRESENT COMPTE-RENDU EN ANNEXE 2.*

Sept points sont à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la C.L.E. du 6 novembre 2003

La dernière réunion de la C.L.E. de l'Armançon s'est tenue le 6 novembre 2003.

Le compte-rendu de cette réunion est soumis à la délibération de la C.L.E. qui adopte ce document à l'unanimité.

2. Modification de la composition du Bureau de la C.L.E.

M. DELPRAT explique qu'il s'avère nécessaire de modifier la composition du Bureau au regard :

- De l'arrêté inter-préfectoral du 22 octobre 2004 renouvelant la composition de la C.L.E. ;

- De la nécessité de se conformer au règlement intérieur de la C.L.E. (à travers l'obligation d'intégrer un ou plusieurs représentants du monde agricole) ;
- Du non respect de la représentation de chacun des 3 collèges de la C.L.E.

Il est donc proposé à la C.L.E. de valider la composition suivante :

- ✓ 8 membres du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (à la place de 9 membres) ;
- ✓ 4 membres du collège des usagers (à la place de 3 membres) ;
- ✓ 4 membres du collège des représentants de l'Etat (à la place de 3 membres).

☞ *LA COMPOSITION DU BUREAU EST JOINTE AU PRESENT COMPTE-RENDU EN ANNEXE 3.*

M. DELPRAT propose 4 nouveaux membres :

- Au titre des élus de Côte d'Or : M. COLLARD, maire de Thénissey, en tant que titulaire ; M. TRUCHOT, maire de Buffon, en tant que suppléant
- Au titre des représentants du monde agricole : M. VIRELY de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, en tant que titulaire ; M. PORTIER des Organisations Professionnelles Agricoles de l'Yonne, en tant que suppléant.

Par ailleurs, M. le Préfet de l'Yonne a été sollicité afin de nommer 4 représentants de l'Etat et des établissements publics. Ont été désignées :

- L'Agence de l'Eau Seine Normandie (Secteur Seine Amont) ;
- La D.I.R.E.N. Bourgogne ;
- La D.D.A.F. de l'Yonne au titre de la M.I.S.E. ;
- La D.D.E. de l'Yonne.

Aucune opposition ni abstention n'intervenant, la nouvelle composition du Bureau est validée par la C.L.E.

En parallèle à ce 2^e point de l'ordre du jour, M. LHUILLIER souligne l'importance d'intégrer plus largement les acteurs de la Côte d'Or. Il craint fortement qu'au moment de la validation et de la mise en œuvre du projet, certaines voix s'élèvent pour dénoncer des prises de décisions imposées. M. LHUILLIER fait notamment référence à l'élaboration des cahiers des charges du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) de l'Armançon¹.

M. DELPRAT profite de l'intervention de M. LHUILLIER pour présenter Melle RELIANT, directrice du S.I.R.T.A.V.A. et animatrice du P.A.P.I.

M. DELPRAT tient à souligner les nombreux efforts réalisés pour tenter de mobiliser les acteurs de la Côte d'Or, notamment dans le cadre des groupes de travail du S.A.G.E.

Il indique que des réunions d'information par sous-bassins sont en projet pour le premier semestre 2005.

M. DE MONTALEMBERT se dit vexé et attristé de ne pas voir aujourd'hui plus d'acteurs de la Côte d'Or.

M. DE MONTALEMBERT souhaite faire part de deux réflexions aux membres de la C.L.E.

¹ Le P.A.P.I. ou « Programme Bachelot » remplace le Plan de Prévention des Inondations (P.P.I.).

D'une part, il n'est pas partisan de la multiplication excessive des entités géographiques. Dans ce sens, le bassin versant de l'Armançon en Côte d'Or est pressenti pour la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.). L'objectif est également de réaliser un contrat territorial en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Ce S.P.A.N.C. sera géré dans le cadre du contrat de pays Auxois – Morvan.

M. DE MONTALEMBERT souhaite d'autre part que les services de l'Etat veillent à ce que la C.L.E. puisse donner un avis sur les dossiers en cours.

Melle ANIEL précise que les services de l'Etat ne sont tenus de solliciter la C.L.E. pour avis qu'une fois le S.A.G.E. approuvé et mis en œuvre.

M. MOURLON ajoute que le décret relatif au S.A.G.E.² oblige le Préfet à porter à la connaissance du président de la C.L.E. tout projet d'intérêt général pouvant avoir des incidences sur la qualité, la répartition ou l'usage de la ressource en eau, dans un délai de deux mois à compter de l'installation de la C.L.E.

En outre, la courtoisie et les règles de bonne administration font que les maîtres d'ouvrages locaux peuvent informer la C.L.E. de tous leurs projets.

3. Modification des modalités de participation aux groupes de travail

M. DELPRAT propose de valider la possibilité, pour des élus, usagers, représentants de l'Etat qui ne font pas partie de la C.L.E., de participer aux groupes de travail.

La question se pose déjà dans le groupe 1 « Gestion des cours d'eau » auquel la fédération de pêche de l'Aube souhaite être invitée. La sous-préfecture de Montbard et un conseiller municipal d'Athie ont également sollicité M. LHUILLIER afin de participer au groupe 3 « Répartition des usages de l'eau ».

L'intérêt d'intégrer aux groupes de travail des personnes extérieures à la C.L.E. est double :

- ✓ D'une part, faire remonter l'information la plus large possible vers les membres de la C.L.E.
- ✓ D'autre part, permettre à l'ensemble des acteurs du bassin versant d'accéder à un niveau homogène d'information et de sensibilisation.

Aucune opposition ni abstention n'intervenant, les nouvelles modalités de participation aux groupes de travail sont adoptées par la C.L.E.

M. DELPRAT ajoute que de nouveaux membres peuvent s'inscrire aux groupes de travail. Il suffit de prendre directement contact avec Julie ANIEL, l'animatrice du S.A.G.E.

De nouvelles participations n'handicaperaient pas le travail des groupes dans la mesure où les groupes ne comptent à l'heure actuelle que sur une participation régulière d'environ 80% de leurs membres.

Melle ANIEL précise qu'un appel à candidatures plus important pourra avoir lieu lors du démarrage de la deuxième ou troisième phase de l'élaboration du S.A.G.E. Il s'agira éventuellement de refondre l'ensemble des groupes

² Décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 relatif au Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

4. Révision du règlement intérieur de la C.L.E.

M. DELPRAT explique que la révision du règlement intérieur est nécessaire afin de prendre en compte :

- ✓ La nouvelle adresse du S.I.R.T.A.V.A. (article 3, en page 1) ;
- ✓ La nouvelle composition du Bureau (article 10, en page 3) ;
- ✓ La possibilité d'intégrer aux réunions de la C.L.E. et des groupes de travail des personnes extérieures à la Commission (articles 9 et 13, en pages 3 et 4).

☞ *LE REGLEMENT INTERIEUR DE LA C.L.E. EST JOINT AU PRESENT COMPTE-RENDU EN ANNEXE 4.*

M. DELPRAT précise que ce nouveau règlement doit recueillir au moins les deux tiers des voix des membres présents pour être approuvé.

La révision du règlement intérieur de la C.L.E. est adoptée à l'unanimité.

5. Présentation de groupes de travail dans le cadre de l'élaboration de l'état des lieux du S.A.G.E.

M. DELPRAT laisse la parole à Melle ANIEL.

L'exposé s'articule de la manière suivante :

- Rappel sur ce qu'est le S.A.G.E. de l'Armançon.
- Présentation des dates « clés » de la procédure du S.A.G.E. au travers de sa « vie institutionnelle ».
- Bilan de l'élaboration du document S.A.G.E. (1^{ère} séquence : l'état des lieux) : présentation de la méthodologie de travail, de la trame, de l'avancement et de la procédure de validation de l'état des lieux.
- Présentation des actions de communication réalisées en 2004 et prévues pour 2005.

☞ *LA PRESENTATION DE MELLE ANIEL EST JOINTE AU PRESENT COMPTE-RENDU EN ANNEXE 5.*

En parallèle à cette présentation, Melle ANIEL souhaite expliquer pourquoi aucune réunion de la C.L.E. n'a été programmée en 2004. En effet, cette année a été marquée par :

- La nécessité de s'engager activement dans la rédaction de l'état des lieux : les groupes de travail ont ainsi été privilégiés.
- Une période d'élections et l'obligation d'attendre l'arrêté inter-préfectoral pour réunir la C.L.E. : celui-ci est parvenu fin octobre 2004, soit trop tard pour organiser une réunion avant la fin de l'année.

Melle ANIEL insiste également sur la nécessité de consacrer du temps à l'état des lieux. D'une part, il s'agit de réfléchir et d'agir globalement. Il est question d'autre part d'engager la concertation. Plus qu'une étude technique, l'état des lieux correspond à une démarche de réflexion collective. Il ne faut donc pas négliger la constitution de ce socle commun, garante d'un S.A.G.E. durable et concerté.

Différentes remarques sont faites au cours ou consécutivement à la présentation.

Concernant la méthodologie de travail des groupes, M. DE MONTALEMBERT tient à mettre en lumière la réticence de certains services à diffuser leurs données, malgré l'intérêt général que présente le S.A.G.E.

Concernant la procédure de validation de l'état des lieux, M. DELPRAT indique que le Comité de Bassin souhaite être informé de l'état des lieux. Il est en effet intéressant de recueillir l'avis de la commission compétente sur une étape clé de la démarche. M. DELPRAT propose de rencontrer cette commission avant l'été 2005 et de réunir la C.L.E. pour validation courant septembre.

Melle ANIEL précise que le document sera envoyé à la C.L.E. pour examen courant juin 2005 et que les avis et corrections seront recueillis durant l'été.

M. TOUZAC propose de passer rapidement à la séquence *diagnostic*. La C.L.E. ne doit pas chercher à rédiger un état des lieux exhaustif. En outre, le passage d'une séquence à une autre permettrait de rassurer les membres de la C.L.E. sur d'éventuels temps de latence.

Concernant les actions de communication prévues en 2005, M. DELPRAT souhaite mobiliser financièrement les 166 communes non adhérentes au S.I.R.T.A.V.A. et incluses dans le périmètre du S.A.G.E. Il s'agira pour le premier semestre 2005 d'organiser des réunions publiques d'information.

La procédure de validation de l'état des lieux ainsi que les actions de communication prévues en 2005 sont soumises à la délibération de la C.L.E. Elles sont adoptées à l'unanimité.

6. Présentation de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et de sa déclinaison sur le bassin versant de l'Armançon

M. DELPRAT explique que la Directive Cadre Européenne sur l'eau (D.C.E.) remplace plus de 30 directives et fixe un cadre pour une politique européenne de l'eau. Son objectif est le bon état écologique des eaux d'ici 2015. La démarche *S.A.G.E.* apparaît comme un outil opérationnel adapté à la mise en œuvre à l'échelle locale de la D.C.E.

M. DELPRAT indique que l'objectif de cette intervention est de présenter la D.C.E. et sa déclinaison sur le bassin versant de l'Armançon.

La parole est laissée à M. MOURLON de la D.I.R.E.N. Bourgogne puis à M. TOUZAC de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Cette intervention s'articule de la manière suivante :

- Présentation générale de la D.C.E. par la D.I.R.E.N. Bourgogne.
- Présentation par la D.I.R.E.N. Bourgogne des enjeux liés à la gestion de l'eau à l'horizon 2015 dans le cadre de la révision du S.D.A.G.E. et déclinaison sur le bassin de l'Armançon.
- Présentation par la D.I.R.E.N. Bourgogne du lien entre la D.C.E. et le S.A.G.E.
- Présentation par l'Agence de l'Eau Seine Normandie des scénarii d'évolution et des résultats obtenus en 2015 sur le bassin de l'Armançon.

☞ *LES PRESENTATIONS DE M. MOURLON ET M. TOUZAC SONT JOINTES AU PRESENT COMPTE-RENDU EN ANNEXE 6.*

Différentes remarques sont faites au cours ou consécutivement aux présentations.

Au vu de l'exposé de M. TOUZAC, M. DE MONTALEMBERT comprend que la poursuite de nos efforts actuels permettra d'atteindre les objectifs. Il faut donc dès maintenant travailler sur un plan d'action.

M. TOUZAC explique que le S.A.G.E. de l'Armançon a un rôle à jouer car il adaptera sur le plan local les objectifs et les actions préconisés à plus grande échelle.

Concernant le vocabulaire institué par la D.C.E., M. LHUILLIER ne voit pas l'intérêt des masses d'eau.

M. MOURLON précise que les masses d'eau ont été définies comme outils d'évaluation et non comme unités de gestion. Elles ne viennent pas « concurrencer » la notion de bassin versant.

M. DE MONTALEMBERT tient à souligner que l'assainissement non collectif ne représente que 15% du montant global des investissements d'ici 2015.

M. DELPRAT confirme que l'assainissement non collectif est moins coûteux que l'assainissement collectif.

M. LHUILLIER ne comprend pas pourquoi les schémas d'assainissement préconisaient l'assainissement collectif sur certains secteurs. Or aujourd'hui les zonages recommandent l'assainissement non collectif.

M. DELPRAT est conscient du problème que soulève M. LHUILLIER. Toutefois, le développement des connaissances nous oblige à évoluer.

7. Questions diverses

M. DELPRAT souhaite informer la C.L.E. du futur programme de gestion globale des atterrissements envisagée par le S.I.R.T.A.V.A. En effet, de nombreux secteurs sur le bassin versant présentent une dynamique forte qui semble difficilement compatible avec les enjeux socio-économiques locaux. Le S.I.R.T.A.V.A. souhaite donc, en parallèle au programme pluriannuel d'entretien, réaliser un programme spécifique de gestion des atterrissements.

Mme RELIANT insiste sur les intérêts d'engager un tel programme :

- Agir globalement et de manière cohérente sur le bassin versant.
- Réaliser une D.I.G. globale (afin de limiter la durée des différentes procédures).
- Limiter les coûts au regard de la procédure administrative et des travaux.

M. MOURLON souligne que chaque atterrissement correspond à une situation particulière.

Melle COHEN confirme qu'il n'y a pas de solution générale, les réflexions engagées dans le cadre du groupe 1 le confirment. Elle indique également que l'étude géomorphologique du P.A.P.I. apportera des éléments de réponses.

M. LHUILLIER souhaiterait que la responsabilité de la gestion des atterrissements au droit des ponts soit éclaircie.

Aucune question diverse n'étant soulevée par ailleurs, M. DELPRAT remercie les membres de la C.L.E. de leur participation. La séance est levée à 17H00.

Le président,
Michel Delprat

Annexe 1 :

**LISTE DES PERSONNES PRESENTES, EXCUSEES ET
AYANT DONNE POUVOIR**

Etaient présents³ :

1^{er} collègue : Collectivités territoriales et établissements publics locaux	
Taux de présence : 10/22 soit 45%	
<i>Jean-Pierre BOURON</i>	<i>Maire de Chassignelles (suppléant de Eric COQUILLE)</i>
Alain COLLARD	Maire de Thénissey
Eric COQUILLE	Maire de Perrigny-sur-Armançon
Michel DELPRAT	Président du S.I.R.T.A.V.A., président de la C.L.E.
Claude DEPUYDT	Maire de Flogny-la Chapelle
<i>Robert FOURNIER</i>	<i>Maire de Beugnon (suppléant de Serge GAILLOT)</i>
Serge GAILLOT	Maire de Jaulges
Raymond HARDY	Maire de Tonnerre
Michel LHUILLIER	Maire d'Athie
Gilles de MONTALEMBERT	Président du Syndicat des Eaux de Semur-en-Auxois
Bernard PESQUET	Conseiller régional de Bourgogne
Lucien TRUCHOT	Maire de Buffon
2^{ème} collègue : Usagers, riverains, organisations professionnelles, associations	
Taux de présence : 6/11 soit 55%	
Bruno de CHALONGE	Président de l'Icaunaise d'Electricité
Jean-Baptiste COLOMBET	Directeur des Sablières et Entreprises Colombet
Marcel FEVRE	Membre de la Chambre des Métiers de l'Yonne
Jacques FONTAINE	Vice-président de la Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
Luc GUENOT	Président de l'association Yonne Nature Environnement
<i>André ROGOSINSKI</i>	<i>Représentant de la Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (suppléant de Jacques FONTAINE)</i>
Jean-Pierre PORTIER	Représentant des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Or
3^{ème} collègue : Etat et ses établissements publics	
Taux de présence : 7/11 soit 64%	
Fabrice BONNET	Représentant de la D.D.E. de l'Yonne
<i>Yves DEMOUY</i>	<i>Représentant de la D.D.A.F. de l'Yonne (suppléant de Jean-Louis FARGEAS)</i>
Jean-Louis FARGEAS	Préfet de l'Yonne
Bruno LOCQUEVILLE	Représentant de la D.D.A.F. de l'Aube
Nicolas MOURLON	Représentant de la D.I.R.E.N. Bourgogne
Christiane NEZ	Représentante de la D.D.A.F. de Côte d'Or
Christian QUATRE	Représentant du C.S.P. de l'Yonne
Pierre TOUZAC	Représentant de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

³ Sont indiqués en italique les suppléants (leur présence n'est pas comptabilisée pour le quorum).

Etaient représentés :

1^{er} collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux	
Eliane CARR (maire de Vosnon) représentée par Serge GAILLOT (maire de Jaulges)	
Martine EAP-DUPIN (conseillère générale de Côte d'Or) représentée par Michel DELPRAT (président du S.I.R.T.A.V.A., président de la C.L.E.)	
Robert LUDOT (maire de Champfleury) représenté par Serge GAILLOT (maire de Jaulges)	
Patrick MERCUZOT (président du Syndicat du Haut-Serein) représenté par Michel DELPRAT (président du S.I.R.T.A.V.A.)	
Pierre OVRE (maire de Germigny) représenté par Claude DEPUYDT (maire de Flogny-la Chapelle)	
Marc PATRIAT (maire de Corrombles) représenté par Michel LHUILLIER (maire d'Athie)	
2^{ème} collège : Usagers, riverains, organisations professionnelles, associations	
Bernard VIRELY (vice-président de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or) représenté par Jean-Pierre PORTIER (représentant des Organisations Professionnelles Agricoles de l'Yonne)	

Etaient excusés :

1^{er} collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux	
Georges FRIEDRICH	Maire de Cheny
Paul GOURDON	Maire de Villiers-Vineux (suppléant de Claude DEPUYDT)
Robert GRIMPRET	Conseiller général de Côte d'Or (suppléant de Martine EAP-DUPIN)
Michel NEUGNOT	Vice-président du Conseil Régional de Bourgogne
Georges FRIEDRICH	Maire de Cheny
2^{ème} collège : Usagers, riverains, organisations professionnelles, associations	
Jean-Marie BARTALSKI	Représentant de l'UFC – Que Choisir de Bourgogne
Jean CAMBILLARD	Représentant de l'UFC – Que Choisir de Bourgogne
Corinne DELAGE	Représentante de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or
Bernard DRUJON	Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
Jacques LUCAS	Représentant de la société Rive de France
3^{ème} collège : Etat et ses établissements publics	
Martine PETIT	Représentante de la D.D.E. de Côte d'Or

Assistaient également :

Julie ANIEL	Animatrice du S.A.G.E.
Stéphanie BLANC	Agence de l'Eau Seine Normandie
Marie-Claude DANSIN	Préfecture de l'Yonne
Virginie LE ROUX	D.D.A.F. de l'Yonne
Francis MARQUET	Conseiller municipal de Vergigny
Claire RELIANT	Directrice du S.I.R.T.A.V.A.

Annexe 2 :

COMPOSITION DE LA C.L.E. DE L'ARMANÇON

Annexe 3 :

**COMPOSITION DU BUREAU DE LA C.L.E. DE
L'ARMANÇON**

Annexe 4 :

**REGLEMENT INTERIEUR DE LA C.L.E. DE
L'ARMANÇON**

Annexe 5 :

**PRESENTATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DE
L'ELABORATION DE L'ETAT DES LIEUX**

Annexe 6 :

**PRESENTATION DE LA DIRECTIVE CADRE
EUROPENNE SUR L'EAU ET DE SA DECLINAISON
SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARMANÇON
D.I.R.E.N. BOURGOGNE ET AGENCE DE L'EAU SEINE
NORMANDIE**